

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	STS-Sciences, Technologie, Santé					M2
Mention :	Biologie Santé					
Parcours :	Ergonomie et Gestion des Risques Professionnels					
Volume horaire étudiant :	150 h	100 h	60 h	h	h	310 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pr Henri-Jacques SMOLIK Pr Fabrice ROBICHON Professeurs ☎ 03.80.39.57.21 Fabrice.Robichon@u-bourgogne.fr	Yamina AIT TAGADIRT ☎ 03 80 39 50 32 Nathalie THOMAS ☎ 03 80 39 37 34 Secretariat.msavan@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR SVTE

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Acquérir de solides connaissances concernant les sources de risques potentiels dans les environnements de travail pouvant conduire à différentes pathologies (troubles musculo-squelettiques, expositions toxiques, risques psychosociaux, etc.). Acquérir, à travers des situations pratiques, une expérience de la mise en œuvre de procédés métrologiques en accord avec la réglementation nationale et européenne.

Former des cadres pluridisciplinaires adaptés aux préoccupations des entreprises et capables, dans le cadre d'une démarche d'ergonomie et de sécurité dans le respect de l'environnement :

- d'évaluer et d'analyser les principaux risques et nuisances liés aux conditions de travail dans un objectif de prévention et de gestion, permettant aux entreprises d'être toujours en conformité avec les textes en vigueur ;
- de préparer, les évolutions technologiques et/ou structurelles des entreprises dans les domaines de l'aménagement et de la conception des systèmes de travail ;
- d'intégrer dans une stratégie et un plan d'action les effets écologiques se rapportant à l'environnement industriel ;
- de participer à la communication, l'animation, la formation des salariés de l'entreprise dans le cadre de sa politique en matière d'hygiène, sécurité, environnement et conditions de travail.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Qualification d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) auprès d'une structure tripartite CRAM, OPPBTP et ARACT.
- Conseiller en organisation d'entreprise et aménagement ergonomique des postes de travail
- Ingénieur en Sécurité et Environnement
- Chargé de la sécurité du travail en milieu industriel

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplômé du Master présente les compétences suivantes :

- évaluer et analyser les principaux risques et nuisances liés aux conditions de travail dans un objectif de prévention et de gestion, permettant aux entreprises d'être toujours en conformité avec les textes en vigueur
- préparer, les évolutions technologiques et/ou structurelles des entreprises dans les domaines de l'aménagement et de la conception des systèmes de travail
- intégrer dans une stratégie et un plan d'action les effets écologiques se rapportant à l'environnement industriel
- participer à la communication, l'animation, la formation des salariés de l'entreprise dans le cadre de sa politique en matière d'hygiène, sécurité, environnement et conditions de travail.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

S'agissant d'une année de M2, les mêmes compétences que décrites ci-dessus.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Seuls les étudiants titulaires d'un master 1 dans la même mention bénéficient des termes de la loi du 23 décembre 2016 relative à la sélection à l'entrée du master, et de son décret du 25 janvier 2017.

■ Sur sélection :

M1 Sciences de la vie, Sciences et Techniques, STAPS, Sciences Humaines, étudiants provenant d'autres filières et/ou d'autres établissements d'enseignement supérieur.

La capacité d'accueil est fixée à 15 étudiants.

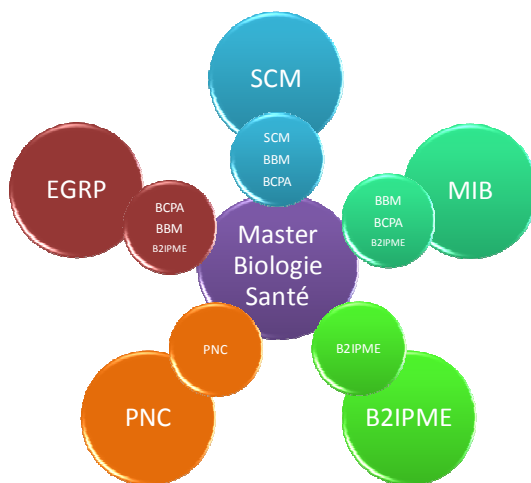
■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3


UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Bases en Physiologie et Statistiques	Physiologie	25			25	3	CT	CT	2		2
	Statistiques	10	15		25	3	CT	CT	2		2
TOTAL UE1		35	15		50	6			4		4

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Ergonomie I	Analyse et Méthodes	20		30	50	6	CT + CC	CT	3	1	4
TOTAL UE2		20		30	50	6			3	1	4

UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Ergonomie II	Métrologie et Ambiances	20		30	50	6	CT + CC	CT	3	1	4
TOTAL UE3		20		30	50	6			3	1	4

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Toxicologie et Pathologie profession- nelle	Toxicologie	15	20		35	4	CT + CC	CT	2	1	3
	Patho. prof.	20			20	2	CT	CT		1	1
TOTAL UE4		35	20		55	6			2	2	4

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Risques	Risque/Sécurité	10	20		30	3	CT + CC	CT	1	1	2

professionnels et Sécurité	Environnement	10	15		25	3	CT + CC	CT	1	1	2
TOTAL UE5		20	35		55	6			2	2	4

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	Stage facultatif (2)					0			0	0	0
TOTAL UE						0			0	0	0

TOTAL S3	130	70	60	260	30				14	6	20
-----------------	------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--	--	-----------	----------	-----------

SEMESTRE 4

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Management et Entreprise	Management, Communication, RH	10	15		25	3	CT + CC	CT	1	1	2
	Organisation de l'entreprise	10	15		25	3	CT	CT	2		2
TOTAL UE		20	30		50	6			3	1	4

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage	Stage					24					16
	Mémoire bibliographique										
	Conduite de projet et suivi méthodologique		60								
TOTAL UE2						24					16

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	Stage supplémentaire facultatif (2)					0			0	0	0
TOTAL UE						0			0	0	0

TOTAL S4*	20	30*		50	30				3	1	20
------------------	-----------	------------	--	-----------	-----------	--	--	--	----------	----------	-----------

* Heures indiquées hors conduite de projet et suivi méthodologique des étudiants en stage.

- (1) CC = Contrôle continu, CT = Contrôle terminal
- (2) Ce stage facultatif, s'il est envisagé par l'étudiant, devra se dérouler dans une structure différente de celui prévu au semestre 4 (au cours de la même année universitaire) ou porter sur un sujet différent. Il donnera alors lieu obligatoirement à une convention de stage différente, à un compte-rendu supplémentaire, mais qui ne sera ni noté, ni valorisé dans le calcul du master. En outre, l'équipe pédagogique se réserve le droit de refuser une demande de stage à l'initiative de l'étudiant.

Les étudiants qui souhaitent obtenir une formation en Langues Vivantes obtiendront une attestation mais la note ne sera pas prise en compte pour la moyenne du Master.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

UE transversales

Les étudiants ont la possibilité de suivre une UE transversale au S3 et/ou au S4, à condition que cette UE transversale n'ait pas été déjà suivie au cours du cursus à l'uB. Le résultat obtenu lors de l'UE transversale confère un gain de point à la moyenne du semestre. A titre dérogatoire par rapport aux modalités générales de l'uB, le gain de point est calculé, par le jury souverain : il sera rajouté 0, 0,1 ou 0,2 point à la moyenne du semestre suivant le résultat obtenu dans l'UE transversale.

● Sessions d'examen

Modalités et sessions d'examens :

A l'issue des enseignements, chaque UE donne lieu à un examen final sous la forme d'épreuves affectées d'un coefficient 1 pour toutes les UE, sauf l'UE Stage qui est affectée d'un coefficient 4, et qui se traduit par la soutenance orale devant jury du mémoire de stage. Une session par an et une session de rattrapage en septembre.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10

sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

ABSENCE AUX EXAMENS :

Les absences lors des examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance.

L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continu.

- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance (impossibilité de valider l'année de formation)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2).

Précisions :

Chaque UE est obtenue lorsque la moyenne des notes des éléments constitutifs qui la composent est égale à, au moins, 10/20. Les éléments constitutifs d'une UE sont compensables entre eux au sein d'une UE, les UE sont compensables entre elles au sein d'un semestre et les 2 semestres se compensent mutuellement au cours de la même année universitaire.